

des Princes &c. Novemb. 1717. 253

III. Suivant les dispositions qu'a faites Mr. le Comte de Thaur, il est presque impossible que les Espagnols puissent tenter de faire une descente dans le Royaume de Naples. Ce Seigneur a pourvu avec une application extraordinaire les Places Maritimes de tout ce qui est nécessaire pour leur défense, & celles de terre de fortes & nombreuses Garnisons. Comme S. E. s'est proposé de lever de nouvelles Troupes tant Cavalerie qu'Infanterie, le Conseil des Finances a déjà fait faire une remise de deux cens mille Ducats, pour subvenir aux dépenses qu'il faudra faire pour ces nouvelles levées, qui se font avec succès; ainsi la vigilance du Viceroy, la fidélité des peuples & la bonne contenance que l'on tient dans ce Royaume, tout concourt à rebuter les Espagnols de tenter cette conquête.

*Dispositions
du Comte de
Thaur dans
le Royaume
de Naples.*

On a pourvu avec le même soin & la même diligence les Places qui sont le long de la Côte de Toscane, qui par ce moyen se trouvent tout à fait hors d'insulte.

IV. S. M. I. & C. a donné ordre de mettre en sequestre tous les fiefs que possède le Duc de Parme dans le Royaume de Naples; ce Prince a beau réclamer la protection du Pape, & représenter qu'ils relevent immédiatement du St. Siege, on n'a fait jusqu'à présent nulle attention à ses remontrances.

*Saisie des
Fiefs du Duc
de Parmes.*

V. Il ne s'est rien passé de considérable dans le Levant depuis le dernier Combat, dont on donna le détail dans le Journal d'Octobre. Le peu de bruit qu'ont fait dans le monde ces victoires, fait soupçonner qu'elles

*Etat de la
Flotte Véné-
tienne.*